

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1871.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1870 s'élèvent à la somme	
de.	fr. 13,445,800 21
Les crédits proposés pour 1871 montent à	13,586,575 05
Le Budget de 1871 présente donc une différence en plus	
de.	fr. <u>140,774 84</u>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

L'allocation pour premier terme des pensions civiles à accorder éventuellement par le Département de l'Intérieur en 1871, est augmentée de 6,000 francs, afin de mettre l'administration en mesure de satisfaire aux prescriptions de l'article 80 du règlement général sur la comptabilité de l'État, portant que les ordonnances à créer pour la liquidation des premiers termes de pension doivent comprendre tout le trimestre ou le prorata des mois, selon la date de l'entrée en jouissance de la pension.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Une somme de 2,000 francs, votée à titre de charge extraordinaire au Budget de 1870, pour le matériel de l'administration provinciale du Brabant, disparaît du Budget pour 1871.

Une somme de fr. 1,035 55 c^s figure dans la colonne des charges extraordinaires pour la province de Limbourg; elle est destinée à rembourser au sieur Auguste Theunis, la part qui lui est due du prix d'achat de deux maisons incorporées dans l'hôtel du Gouvernement provincial, et à payer les intérêts de cette part qui seront dus au 2 juin 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Une somme de 5,000 francs est demandée pour subvenir au paiement des frais relatifs à la révision des listes électorales et à l'exécution des articles 12, 15 et 43 de la loi du 5 mai 1869, et à la publication d'un recueil de jurisprudence en matière électorale.

CHAPITRES VI, VII, VIII, IX ET X.

Pas de changements.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Il n'y a à ce chapitre qu'un seul changement : il a pour objet d'opérer une réduction de 2,410 francs sur les traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de modification.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Un seul changement est proposé à ce chapitre : il concerne le personnel et le matériel du Musée de l'Industrie ; il a pour objet de réduire le crédit du personnel d'une somme de 6,550 francs, qui est reportée au matériel. Cette modification est nécessaire pour réaliser la nouvelle organisation du Musée, conformément à l'arrêté royal du 14 octobre 1869.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Pas de changements.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Pas de changements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

L'article du personnel de l'inspection des établissements d'instruction moyenne est augmenté de 500 francs, à l'effet de porter, en 1871, le traitement d'un inspecteur de l'enseignement moyen au taux *maximum*, auquel il aura droit.

Une augmentation de 20,000 francs est demandée pour l'allocation de subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne : elle est nécessitée notamment par la création, dans un certain nombre de localités, d'écoles moyennes communales, dans les dépenses desquelles le Gouvernement intervient pour une part.

L'allocation relative aux indemnités des professeurs de l'enseignement moyen, qui sont sans emploi, est diminuée de 800 francs, par suite du décès d'un des professeurs dont il s'agit.

Une somme de 50,000 francs est demandée pour allouer des subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles; une note justificative est insérée à la suite du Budget pour ce qui concerne cette demande.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Deux crédits nouveaux sont demandés : ils ont pour objet l'exécution : 1° du règlement des écoles d'adultes en ce qui concerne les concours ; 2° de l'arrêté royal du 21 juin 1862, relatif aux suppléments de pension à accorder aux instituteurs qui ont été gratifiés d'au moins trois récompenses pécuniaires pendant la durée de leurs fonctions.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Une augmentation de 5000 francs est demandée pour les prix quinquennaux, parce qu'en 1871, il y aura double concours, l'un pour l'histoire nationale et l'autre pour les sciences morales et politiques.

L'allocation du personnel du Musée d'histoire naturelle est augmentée de 2,000 francs pour rétribuer un nouveau surveillant, indispensable pour la conservation des collections, et pour accroître, dans des proportions très-modestes, la rémunération de deux aides-préparateurs, dont le traitement n'est pas en rapport avec le travail qui leur est imposé.

Une augmentation de crédit de 30,000 francs est portée aux charges extraordinaires. Elle est indispensable tant pour combler les lacunes des collections que pour compléter le mobilier destiné à en assurer la conservation. Depuis 1845, date de l'acquisition du Musée, par l'État, l'allocation a

NOTE PRÉLIMINAIRE.

toujours été insuffisante, et il est impossible de mettre cette institution au niveau des besoins de la science, si l'on ne s'impose pas, pendant deux ou trois ans, un sacrifice extraordinaire, dont la première part est portée au Budget de 1871.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

On propose d'augmenter le crédit alloué pour les académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers, d'une somme de 25,000 francs. L'enquête dont l'enseignement des arts du dessin a été l'objet, à propos de l'exposition des écoles et du congrès des professeurs, a démontré de la manière la plus évidente que ces établissements sont dans la pénurie la plus fâcheuse, tant sous le rapport du personnel que sous le rapport du matériel. Il est impossible que le Gouvernement parvienne à décider les communes à s'imposer de nouveaux sacrifices pour améliorer ces importantes institutions, si, de son côté, il se refuse à leur venir en aide : c'est pour leur prêter un concours plus efficace que l'augmentation de 25,000 francs est demandée.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

C'est à la fin de l'année courante qu'expire la troisième période quinquennale du concours institué par arrêté royal du 25 octobre 1859, en faveur des auteurs de publications relatives aux sciences médicales; il y a donc lieu de porter au Budget de 1871 la somme de 5,000 francs, formant le montant du prix qui fait l'objet du concours dont il s'agit.

CHAPITRES XXI, XXII ET XXIII.

Pas de changements.

*TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés*

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1870.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	574,444	4,000	578,444
II.	Pensions et secours	49,000	»	49,000
III.	Statistique générale	19,000	»	19,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,106,500	2,050 71	1,108,550 71
V.	— — dans les arrondissements	558,000	»	558,000
VI.	Milice	70,000	»	70,000
VII.	Garde civique	25,405	»	25,405
VIII.	Fêtes nationales	104,000	»	104,000
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	20,000	»	20,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000	222,000
XI.	Agriculture	850,000	65,540	895,540
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique	1,165,550	»	1,165,550
XIII.	Industrie	522,850	»	522,850
XIV.	Poids et mesures	74,800	»	74,800
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,102,820	»	1,102,820
XVI.	— — — moyen	1,265,206	16,092	1,281,298
XVII.	— — — primaire	4,704,657	15,170	4,719,807
XVIII.	Lettres et sciences	599,690	67,500	467,190
XIX.	Beaux-arts	817,575 50	58,000	875,572 50
XX.	Service de santé	157,540	»	157,540
XXI.	Eaux de Spa	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité	»	55,952	55,952
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900	»	5,900
	TOTAUX fr.	12,959,515 50	486,284 71	13,445,800 21

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1870,
au Budget de 1871.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1871.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871 :					
Ordonnances.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
374,444 "	4,000 "	378,444 "	"	"	"	"	"	"
55,000 "	"	55,000 "	6,000 "	"	"	"	6,000 "	"
19,000 "	"	19,000 "	"	"	"	"	"	"
1,106,500 "	1,055 55	1,107,555 55	"	"	984 84	2,000 "	"	1,015 16
562,500 "	"	562,500 "	4,500 "	"	"	"	4,500 "	"
70,000 "	"	70,000 "	"	"	"	"	"	"
25,405 "	"	25,405 "	"	"	"	"	"	"
104,000 "	"	104,000 "	"	"	"	"	"	"
20,000 "	"	20,000 "	"	"	"	"	"	"
"	222,000 "	222,000 "	"	"	"	"	"	"
850,000 "	65,150 "	895,150 "	"	"	"	2,410 "	"	2,410 "
1,165,550 "	"	1,165,550 "	"	"	"	"	"	"
522,850 "	"	522,850 "	"	"	"	"	"	"
74,800 "	"	74,800 "	"	"	"	"	"	"
1,102,820 "	"	1,102,820 "	"	"	"	"	"	"
1,555,706 "	5,292 "	1,540,998 "	70,500 "	"	"	10,800 "	59,700 "	"
4,721,657 "	5,170 "	4,726,807 "	17,000 "	"	"	10,000 "	7,000 "	"
401,690 "	102,500 "	504,190 "	52,000 "	"	5,000 "	"	57,000 "	"
842,575 50	58,000 "	900,575 50	25,000 "	"	"	"	25,000 "	"
157,340 "	5,000 "	142,340 "	"	"	5,000 "	"	5,000 "	"
7,000 "	"	7,000 "	"	"	"	"	"	"
"	55,952 "	55,952 "	"	"	"	"	"	"
5,900 "	"	5,900 "	"	"	"	"	"	"
15,084,515 50	502,039 55	15,586,575 05	155,000 "	"	10,984 84	25,210 "	144,200 "	5,425 16
AUGMENTATION. fr.							140,774 84	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1871, à la somme de *treize millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante-quinze francs cinq centimes* (fr. 15,586,575 05 c⁵), conformément au tableau ci-aunexé.

Donné à Bruxelles, le 24 janvier 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	300,684	»	
(Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'ar- ticle 132: <i>Traitements de disponibilité</i>).				
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,460	4,000	578,444
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . . .	27,000	»	55,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	»	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	9,000	»	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	»	19,000
A REPORTER. . . . fr.		448,444	4,000	452,444

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	448,444 »	4,000 »	452,444 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
11	Traitement des employés et gens de service	58,500 »	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service	73,500 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service	64,000 »	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service	74,800 »	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
23	Traitement des employés et gens de service	73,500 »	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	1,107,533 53
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service	66,000 »	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service	48,000 »	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	1,033 53	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
32	Traitement des employés et gens de service	48,000 »	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
35	Traitement des employés et gens de service	54,000 »	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	A REPORTER fr.	1,554,744 »	5,033 53	1,559,779 53

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	1,554,744 °	5,055 55	1,559,779 55
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	190,850 °	°	362,500 °
38	Émoluments pour frais de bureau	140,650 °	°	
39	Frais de route et de tournées	26,000 °	°	
40	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 15 et 45 de la loi du 5 mai 1869. — Publication d'un recueil de jurisprudence en matière électorale.	5,000 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.	67,900 °	°	70,000 °
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 °	°	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 °	°	25,405 °
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 43 à l'article 44.)	15,000 °	°	
45	Personnel du magasin central	5,520 °	°	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	104,000 °
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 °	°	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 °	°	20,000 °
	A REPORTER. . . . fr.	2,156,649 °	5,055 55	2,141,684 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,156,649 »	5,035 55	2,141,684 55
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pension de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.	»	200,000 »	222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	895,150 »
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	25,670 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 26 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	69,000 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 »	»	
61	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	24,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.	»	12,460 »	
	A REPORTER. fr.	2,966,649 »	290,165 55	3,256,814 55

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,066,649 »	290,165 55	2,356,814 55
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	253,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	322,850 »
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 »	»	
70	Matériel et frais divers	22,800 »	»	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	74,800 »
73	Matériel.	5,000 »	»	
	A REPORTER. fr	4,529,849 »	290,165 55	4,820,014 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	4,520,849 »	390,165 55	4,820,014 55
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	4,000 »	»	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,610 »	»	
76	Bourses. — Matériel des universités.	145,210 »	»	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'en- seignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le di- plôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le di- plôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commer- ciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel	185,000 »	»	1,102,820 »
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement.	12,000 »	»	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 »	»	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	21,000 »	»	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établisse- ments d'instruction moyenne	9,000 »	»	
85	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	86,928 »	»	
84	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850, crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	480,278 »	»	1,540,998 »
85	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865	415,500 »	»	
86	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	»	
87	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruc- tion moyenne	210,000 »	»	
88	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	»	
89	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	»	5,292 »	
90	Traitements de disponibilité	12,000 »	»	
91	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 »	»	
92	Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles	50,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	6,068,575 »	205,457 55	7,263,832 55

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT li.	6,968,575 »	295,457 55	7,263,852 55
	CHAPITRE XVII, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
93	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	58,200 »	»	
94	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	19,000 »	»	
95	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
96	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes, traitements et indemnités	114,000 »	»	
97	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'Etat	»	5,170 »	
98	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 »	»	
99	Dépenses variables Frais d'administration, impressions, registres, etc., acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire, frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices délégués, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite, suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes, frais des jurys d'examen pour les écoles normales, matériel des établissements normaux de l'Etat, frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école, service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes), frais des concours entre les écoles d'adultes, récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires, publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs, subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; suppléments de pension, aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses	4,451,457 »	»	4,726,807 »
	À REPORTER . . . fr.	11,690,012 »	500,627 55	11,990,639 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,600,012 »	500,627 55	11,990,639 55
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
100	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerkchove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition et reliure d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	111,000 »	15,500 »	
101	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	50,500 »	40,200 »	
102	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 »	»	
105	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	8,060 »	»	
104	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	44,500 »	»	
105	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	58,520 »	»	
106	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	21,205 »	»	504,190 »
107	— — matériel et acquisitions.	15,650 »	50,000 »	
108	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	46,525 »	1,800 »	
109	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
110	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	56,000 »	»	
111	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 »	10,000 »	
112	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	5,500 »	
	A REPORTER. fr.	12,001,702 »	403,127 55	12,494,829 55

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,091,702 •	403,127 55	12,494,829 55
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
113	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
114	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	45,058 50	25,000 »	
115	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles destinés à ces établissements; inspection des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	184,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
116	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
117	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
118	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour			
	A REPORTER. fr.	12,698,540 50	428,127 55	12,494,829 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORTER . . . fr.	12,606,540 50	428,127 55	12,404,820 55
	l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	18,000 »	»	
	<i>Musees royaux de peinture et de sculpture; musee Wiertz</i>			
119	Musees royaux de peinture et de sculpture, y compris le musee Wiertz, personnel, surveillance	25,000 »	»	
120	Musees royaux de peinture et de sculpture, y compris le musee Wiertz, materiel et acquisitions, frais d'impression des catalogues, frais d'entretien et de surveillance des locaux du palais ducale et du musee Wiertz, chauffage des locaux habites par le surveillant	52,985 »	»	
121	Musee royal d'armes et d'antiquites — Personnel	9,200 »	»	
122	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue, collection sigillographique	15,500 »	5,000 »	
	<i>Monuments publics</i>			
				900,575 50
123	Monument de la place des Martyrs, salaire des gardiens Colonne du Congres, surveillance	1,550 »	»	
124	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces, medailles à consacrer aux evenements memorables	16,000 »	50,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
125	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc, travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 »	»	
126	Commission royale des monuments — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission, frais de voyage des membres, du secretaire et de deux dessinateurs, bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte rendu des seances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 »	»	
127	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission	6,000 »	»	
128	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 »	»	
	A REPORTER . . . fr.	12,954,275 50	461,127 55	13,505,403 05

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report.	12,934,275 50	401,127 55	13,395,403 05
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
129	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémie; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études. 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil; prix quinquennal des sciences médicales (arrêté du 25 novembre 1859)	110,000 "	5,000 "	142,540 "
150	Académie royale de médecine.	27,140 "	"	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
131	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
132	Traitements temporaires de disponibilité	"	55,952 "	55,952 "
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
135	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	13,084,515 50	502,059 55	13,586,575 05

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 janvier 1870.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(228)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1871.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 45,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 3,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 1,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
500,684 »	»	500,684 »	500,684 »	»	»	a) Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 152 (Traitements de disponibilité).
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
374,444 »	4,000 »	378,444 »	378,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
16,000 »	»	b) 16,000 »	10,000 »	c) 6,000 »	»	b) Le tableau détaillé des fonctionnaires et employés pensionnés depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1869, a été imprimé à la suite du projet de Budget, où il forme l'annexe n° 1.
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	c) Aux termes de l'article 60 du règlement général sur la comptabilité de l'État, du 10 décembre 1868, les ordonnances à créer pour la liquidation des premiers termes des pensions doivent comprendre tout le trimestre ou le prorata du nombre des mois, selon la date de l'entrée en jouissance de la pension.
55,000 »	»	55,000 »	49,000 »	6,000 »	»	L'allocation de 10,000 francs portée à l'article 5 étant insuffisante pour satisfaire à cette prescription réglementaire, il est nécessaire de l'augmenter de 6,000 francs.
AUGMENTATION. . . . fr.				6,000 »		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
40	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
41	»	Traitement des employés et gens de service
42	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
43	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
44	»	Traitement des employés et gens de service
45	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
46	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
47	»	Traitement des employés et gens de service
48	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
73,500	»	73,500	73,500	»	»	
19,500	»	19,500	21,500	»	2,000	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000*	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
318,800	»	518,800	520,800	»	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Province de Hainaut.</i>			
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	»	Traitement des employés et gens de service	
24	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »	}
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Liège.</i>			
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	»	Traitement des employés et gens de service	
27	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,690 »	}
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,810 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	»	Traitement des employés et gens de service	
30	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,500 »	}
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 14,255 55	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	»	Traitement des employés et gens de service	
33	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,200 »	}
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,300 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
518,800 »	»	518,800 »	520,800 »	»	2,000 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
75,500 »	»	75,500 »	75,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	1,035 55	16,535 55	15,550 71	984 84	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
994,300 »	1,035 55	995,335 55	996,350 71	984 84	2,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
54	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
55	»	Traitement des employés et gens de service
36	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 15 et 43 de la loi du 5 mai 1869; publication d'un recueil de jurisprudence en matière électorale
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêtés en matière de milice.
42	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
994,300 »	1,035 55	995,335 55	996,350 71	984 84	2,000 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,106,500 »	1,035 55	1,107,535 55	1,108,550 71	984 84	2,000 »	
DIMINUTION fr.				1,015 16		
190,850 »	»	190,850 »	190,850 »	»	»	
140,650 »	»	140,650 »	140,650 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	500 »	a) 4,500 »	»	
562,500 »	»	562,500 »	538,000 »	4,500 »	»	
AUGMENTATION fr.				4,500 »		
67,900 »	»	67,900 »	67,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
DIFFÉRENC. . . . fr.				»		

a) La somme de 5,000 francs doit servir au paiement des frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, des frais relatifs aux enquêtes ou données par les députations permanentes et des frais judiciaires, ainsi que du prix d'abonnement à un recueil de jurisprudence électorale. Le chiffre de 5,000 francs n'est qu'approximatif, car les frais à résulter des appels d'office, des enquêtes, etc., ne pourront être connus qu'après les opérations concernant la révision des listes électorales de 1870.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. a)
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
45	»	Personnel du magasin central
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination:
	a.	Tir national: prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
47	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
		<small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</small>
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a) Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 43 à l'article 44.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
5,520	»	5,520	5,520	»	»	
25,405	»	25,405	25,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a).
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 103,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 63,800 »
60	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	23,670	23,670	23,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
»	12,460	12,460	14,870	»	2,410 »	
830,000	63,130	893,130	895,540	»	2,410 »	
DIMINUTION. . . . fr.				2,410 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. . . 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 3,850 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 5,950 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel et frais de premier établissement. (<i>Pour mémoire</i>). .
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,300	»	233,300	233,300	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,300	»	14,300	20,650	»	a) 6,350	a) Une somme de 6,350 francs est reportée du crédit du personnel à celui du matériel du Musée de l'Industrie; cette modification est nécessaire pour réaliser la nouvelle organisation du Musée, conformément à l'arrêté royal du 14 octobre 1869.
22,800	»	22,000	16,450	a) 6,350	»	
322,850	»	322,850	322,850	6,350	6,350	
DIFFÉRENCE fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 109,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,610	»	746,610	746,610	»	»	
145,210	»	145,210	145,210	»	»	
185,000	»	185,000	185,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,102,820	»	1,102,820	1,102,820	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
83	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1863 75,000 »
84	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863. 10,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 30,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 2,800 »
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent. 71,000 »
85	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1863 64,500 »
	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 51,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
21,000	»	21,000	20,500	a) 500	»	a) M. l'inspecteur de l'enseignement moyen pour les humanités, qui jouit actuellement du traitement moyen (5,500 francs), aura droit au traitement maximum (6,000 francs) à partir du 1 ^{er} janvier 1871. C'est pour pouvoir fixer le traitement de ce fonctionnaire au taux de 6,000 francs que l'augmentation de 500 francs est demandée.
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
86,928	»	86,928	86,928	»	»	
480,278	»	480,278	480,278	»	»	
413,500	»	413,500	413,500	»	»	
1,015,706	»	1,015,706	1,015,206	500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
86	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
87	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
88	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
89	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
90	»	Traitements de disponibilité
91	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
	»	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen.) (<i>Pour mémoire.</i>)
92	»	Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
93	a.	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. fr. 48,000 »
	b.	Suppléments de traitement 10,000 »
94	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
95	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
96	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
97	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
98	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,015,706	»	1,015,706	1,015,206	500	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
210,000	»	210,000	190,000	a) 20,000	»	a) L'augmentation de 20,000 francs est né- cessaire notamment par la création, dans un certain nombre de localités, d'écoles moyen- nes communales dans les dépenses desquelles le Gouvernement intervient pour une part.
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,292	5,292	6,092	»	b) 800	b) Le crédit a été diminué de 800 francs par suite du décès d'un ancien professeur.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
50,000	»	50,000	»	50,000	»	Voir aux annexes, note n° 2.
1,535,706	5,292	1,540,998	1,281,298	70,500	10,800	
AUGMENTATION fr.				59,700		
58,200	»	58,200	58,200	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
290,200	5,170	295,370	295,370	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Dépenses variables :	
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr.	2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire	6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices	4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux	21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées	4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite	500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils	30,000 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes	10,000 »
	i.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	25,000 »
	j.	Matériel des établissements normaux de l'État	20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs	10,000 »
	l.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	284,000 »
99	m.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi).	4,000 »
	n.	Construction de maisons d'école	150,000 »
	o.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Suppléments de traitement aux instituteurs	5,552,675 »
	p.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes	50,000 »
	q.	— des écoles d'adultes	555,262 »
	r.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (exécution de l'article 24 du règlement général du 1 ^{er} septembre 1866 a).	15,000 »
	s.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions	20,000 »
	t.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires	2,000 »
	u.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs	28,000 »
	v.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs	18,000 »
	w.	Suppléments de pensions aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862 (Voir 7 ^{me} rapport triennal, p. 599 des <i>Annales</i>). a).	2,000 »
	x.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses	18,000 »
	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (<i>Pour mémoire</i> . Le crédit de 10,000 francs disparaît du Budget de 1871.).	»
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
290,200	5,170	295,370	295,370	»	»	
4,451,437	»	4,451,437	4,424,437	7,000	»	a Crédits demandés pour la première fois
4,721,637	5,170	4,726,807	4,719,807	7,000	»	
Augmentation. . . . fr.				7,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE XVIII.				
LETTRES ET SCIENCES.				
100	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale	fr. 53,000 »	
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van-kerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500 »	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	10,000 »	
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851.	10,000 »	
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses	33,500 »	
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	25,000 »	
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers	4,000 »	
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux	4,500 »	
	101	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	47,500 »
		b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours	3,000 »
c.		Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	15,000 »	
d.		Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	14,000 »	
e.		Publication d'une biographie nationale.	8,000 »	
f.		— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique	3,200 »	
102		»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
103	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.		
104	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.		
105	»	— matériel et acquisitions b)		
A REPORTER.			fr.	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000	13,500	124,500	119,500	a) 5,000	»	a) L'augmentation de 5,000 francs est neces- saire à cause du double concours qui aura lieu en 1871, celui d'histoire nationale et celui des sciences morales et politiques.
50,500	40,200	90,700	90,700	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
44,500	»	44,500	44,500	»	»	
38,520	»	38,520	38,520	»	»	b) Voir annexe n° 5.
270,920	53,700	324,620	319,620	5,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
106	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
407	»	matériel et acquisitions	
108	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
109	»	matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
110	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	6,800 »
411	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.	10,000 »
112	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII.	fr.
CHAPITRE XIX.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>			
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art	fr. 100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés.	100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	20,000 »
415	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
		A REPORTER.	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
270,920 »	53,700 »	324,620 »	319,620 »	5,000 »	»	
21,295 »	»	21,295 »	19,295 »	(a) 2,000 »	»	a) Voir annexes n° 4 et 5
15,650 »	30,000 »	45,650 »	15,650 »	(a) 30,000 »	»	
16,525 »	1,800 »	48,125 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	36,000 »	»	»	
6,800 »	10,000 »	16,800 »	16,800 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
401,690 »	102,500 »	504,190 »	467,190 »	57,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.				57,000 »		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	b) Voir annexes n° 6, 7 et 8
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
114	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
115	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles destinés à ces établissements, etc.; inspections des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 160,000 »
	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats 14,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
116	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
117	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
118	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. 20,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 7,000 »
	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés 8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 7,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées 6,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
119	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 14,800 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 3,900 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. 7,200 »
120	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. 23,400 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 4,155 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 2,450 »
	d.	Frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le surveillant 3,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes,	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
43,058 50	23,000 »	68,058 50	68,058 50	»	»	
184,000 »	»	184,000 »	159,000 »	a) 25,000 »	»	a) Voir annexe n° 9.
79,540 »	»	79,540 »	79,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
25,900 »	»	25,900 »	25,900 »	»	»	
32,985 »	»	32,985 »	32,985 »	»	»	
713,723 50	25,000 »	738,723 50	713,723 50	25,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
121	»	Musée royal d'armures et d'antiquités ; personnel	
122	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
<i>Monuments publics.</i>			
123	a.	Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens	1,200 »
	b.	Colonne du Congrès. — Surveillance.	350 »
124	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
125	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments.	44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie ap- partenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. c.)	12,000 »
126	a.	Commission royale des monuments. — Personnel	12,100 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	3,800 »
	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'in- struments	2,000 »
	e.	Id. Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication	700 »
127	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette com- mission	
128	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
TOTAL DU CHAPITRE XIX.			fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
713,723 50	25,000 »	738,723 50	713,723 50	25,000 »	»	
9,200 »	»	9,200 »	9,200 »	»	»	
a) 15,500 »	3,000 »	18,500 »	18,500 »	»	»	a) Voir annexe n° 10.
1,550 »	»	1,550 »	1,550 »	»	»	
10,000 »	30,000 »	b) 40,000 »	40,000 »	»	»	b) Voir annexe n° 11.
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	c) Voir annexe n° 12.
24,600 »	»	24,600 »	24,600 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
842,573 50	58,000 »	900,573 50	875,573 50	25,000 »	»	
AUGMENTATION. fr.				25,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 5,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 7,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
129	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
150	f.	Prix quinquennal des sciences médicales. (Arrêté royal du 23 novembre 1859) 5,000 »
	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX fr.		
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
151	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa.
TOTAL DU CHAPITRE XXI fr.		
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
132	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
TOTAL DU CHAPITRE XXII fr.		
CHAPITRE XXIII.		
155	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXIII fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
110,200 »	5,000 »	115,200 »	110,200 »	a) 5,000 »	»	a) La somme de 5,000 francs est nécessaire pour le prix des sciences médicales.
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
137,340 »	5,000 »	142,340 »	137,340 »	5,000 »	»	
AUGMENTATION. fr.				5,000 »		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
»	55,952	55,952	55,952	»	»	
»	55,952	55,952	55,952	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	250	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	252	Frais de l'administration dans les provinces
V.	256	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	258	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	240	Agriculture
XII.	242	Voierie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	244	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	246	— — — — — moyen
XVII.	248	— — — — — primaire
XVIII.	252	Lettres et sciences
XIX.	254	Beaux-arts
XX.	260	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
374,444 »	4,000 »	378,444 »	378,444 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	49,000 »	6,000 »	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
1,106,300 »	1,035 55	1,107,335 55	1,108,350 71	»	1,015 16	
362,500 »	»	362,500 »	358,000 »	4,500 »	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
25,405 »	»	25,405 »	25,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
830,000 »	65,130 »	895,130 »	895,540 »	»	2,410 »	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
322,850 »	»	322,850 »	322,850 »	»	»	
74,800 »	»	74,800 »	74,800 »	»	»	
1,102,820 »	»	1,102,820 »	1,102,820 »	»	»	
1,535,706 »	5,292 »	1,540,998 »	1,281,298 »	59,700 »	»	
4,721,637 »	5,170 »	4,726,807 »	4,719,807 »	7,000 »	»	
401,690 »	102,500 »	504,190 »	467,190 »	37,500 »	»	
842,575 50	58,000 »	900,575 50	875,575 50	25,000 »	»	
137,340 »	5,000 »	142,340 »	137,340 »	5,000 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	35,952 »	35,952 »	35,952 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
13,084,515 50	502,059 55	13,586,575 05	13,445,800 21	144,200 »	3,425 16	
AUGMENTATION. fr.				140,774 84		

(264)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 1.

RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1869.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Zune	Joseph	28 mai 1828.	Palefrenier au haras de l'État
2	Van Lier	Charles	5 janvier 1797.	Portier-concierge de l'école moyenne de l'État, à Lierre.
3	Ghilain	Émile-Alexandre	25 avril 1820.	Ancien régent à l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte.
4	Van Nerum	Charles-Jérôme	17 août 1805.	Directeur de l'école normale primaire annexée à l'école moyenne de l'État, à Gand.
5	Rousselle	Jean-Baptiste	5 déc. 1795.	Médecin vétérinaire du haras de l'État, en disponibilité.
6	Nolens	Jean-Christien	24 mars 1802.	Chef de division à l'administration provinciale du Limbourg.
7	Lafaut	Pierre-Joseph	25 janvier 1808.	Instituteur à l'école moyenne d'Ypres
8	Donny	Jules-Pierre	20 avril 1824.	Chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.
9	Verschaeve	Martin-Hubert	2 nov. 1795.	Secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'État, à Ypres.
10	Bellanger	Simon	15 avril 1800.	Professeur d'équitation à l'école vétérinaire, en disponibilité.
11	Hacault	Jean-Philippe	29 août 1795.	Surveillant en chef au Musée de l'industrie
12	Lacroix	Augustin-François	26 fév. 1795.	Conservateur des archives de l'État, à Mons.
13	Clouden	Henri	17 id. 1804.	Secrétaire de la direction du Musée de l'in- dustrie.
14	Schiökel	Louis-François	20 juillet 1810.	Huissier-messenger au Sénat
15	Godineau	François-Joseph	12 mai 1791.	Maître de musique à l'école moyenne d'Ath
16	Hernalsteen	Louis-Xavier	17 avril 1802.	Palefrenier au haras de l'État
17	De Marnix	Louis-Joseph	50 mars 1815.	Inspecteur général du haras de l'État
18	Delibe	Louis-Joseph	2 id. 1794.	Concierge des archives générales du Royaume.
19	Mailly	Nicolas-Édouard	17 juin 1810.	Secrétaire de la commission administrative du Musée de l'industrie; aide-calculateur à l'OB- servatoire royal; répétiteur à l'école mili- taire
20	Sacré	François-Joseph	20 janv. 1798.	Chef de division au Gouvernement provincial de Liège.
21	Bausch	Mathieu	25 déc. 1805.	Palefrenier au haras de l'État.
22	Lacroix	Charles	6 mars 1804.	Commis de 5 ^m e classe au Gouvernement pro- vincial de Liège.
23	Gossez	Charles	9 sept. 1827.	Expéditionnaire au Gouvernement provincial du Hainaut.
24	Jonval	Gabriel	22 mai 1804.	Portier-concierge de l'école moyenne de l'État, à Virton.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1869.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT MOYEN.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE		Observations.
				des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.		
Ans. mois. 18 7	995 "	458 "	"	14 décembre	1868.	
				(Révision de pension.)		
15 10	565 "	175 "	"	12 janvier	1869.	
10 "	1,815 "	484 "	"	Id.		
20 10	5,195 "	(¹) 1,521 "	"	17 février	1869.	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 67 francs payée par la caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
32 1	5,550 "	9,252 "	"	Id.		
42 6	4,500 "	2,942 "	"	14	Id.	
50 5	1,497 "	(²) 552 "	"	25	Id.	(²) Il jouit en outre d'une pension de 206 francs payée par la caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
20 10	2,600 "	855 "	"	25	Id.	
16 5	550 "	175 "	"	29 mars	1869.	
29 "	1,500 "	669 "	"	3 avril	1869.	
35 "	1,870 "	1,006 "	Age avancé	21	Id.	
31 11	5,625 "	1,779 "	Id.	28	Id.	
33 10	5,500 "	1,717 "	Id.	21 mai	1869.	
25 4	1,125 "	457 "	Infirmités		Id.	
15 10	500 "	150 "	Id.		Id.	
37 6	1,450 "	856 "	Age avancé	29	Id.	
23 5	5,500 "	1,967 "	Infirmités	28 juin	1869.	
54 9	1,600 "	1,066 "	Age avancé	4 août	1869.	
36 5	6,700 "	5,756 "	Infirmités	17	Id.	
50 5	4,200 "	2,800 "	Age avancé	20	Id.	
39 8	1,000 "	610 "	Id.		Id.	
44 5	1,200 "	800 "	Id.	20 septembre	1869.	
20 10	814 "	260 "	Infirmités		Id.	
16 "	600 "	175 "	Id.		Id.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	Schillings	Étienne-Thomas	15 août 1805.	Commis de 3 ^{es} classe au Gouvernement provincial de Liège.
26	Bouillon	Jules-Alphonse	15 nov. 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . . .
27	Barlet	Charles-Henri	11 mai 1798.	Professeur à l'Athénée royal de Liège . . .
28	Schoefs	Daniel	3 janvier 1828.	Instituteur à l'école moyenne de l'État, à Tongres.
29	Bouvet	Lambert	8 avril 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Gand . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations
Ans	Mois					
40	6	1,200 "	717 "	Age avancé . . .	18 octobre 1869	
59	"	4,875 "	2,215 "	Id. . . .	19 Id	
18	"	4,205 "	1,288 "	Infirmités	Id	
10	"	1,200 "	200 "	Id	4 novembre 1869.	
28	10	5,711 "	1,700 "	Age avancé	4 décembre 1869.	
TOTAL des 20 pensions			55,627 "			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1869, 221 pensions, montant à fr. 541,791 "

20 pensions ont été accordées pendant l'année 1869; elles s'élèvent à fr. 55,627 "

15 — se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à fr. 15,555 "

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 21,094 "

De manière qu'au 1^{er} janvier 1870, il y avait à servir 255 pensions, s'élevant à fr. 562,885 "

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE XVI.

ART. 92. — *Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles.*

L'enseignement a pris, dans notre pays, sous la féconde influence de la liberté et du concours des autorités, une extension considérable. Dans presque toutes les branches, nos établissements d'instruction peuvent soutenir la comparaison avec ceux de la plupart des autres nations. L'enseignement des garçons a été organisé aux trois degrés; l'organisation peut en être encore étendue, mais au moins le cadre en est complet et se prête à tous les développements qu'on voudra y donner. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'enseignement des filles; là une lacune importante reste à combler.

Les filles peuvent aujourd'hui s'instruire, dans toutes les communes du pays, aux connaissances que le programme de l'enseignement primaire embrasse; mais les prévisions législatives ne vont point au delà. Quelques communes ont développé le programme de l'enseignement primaire, d'autres ont établi des écoles spéciales, mais les efforts sont loin de satisfaire aux besoins d'instruction qui se manifestent dans toutes les classes de la société. L'initiative privée ne supplée pas à l'insuffisance de l'enseignement public, surtout en ce qui concerne les classes moyennes; n'étant pas, pour l'instruction des filles, sous le stimulant de la concurrence d'établissements officiels, l'enseignement privé ne réalise pas les progrès que réclame la situation actuelle.

L'instruction de la femme ne doit pas nécessairement être la même que celle de l'homme; il est des études que nos mœurs réservent spécialement à celui-ci, mais la différence de l'objet des études ne doit pas être un obstacle à ce qu'on cherche à établir entre eux une certaine égalité de culture intellectuelle. N'est-il pas du devoir de la société de fournir aux femmes aussi bien qu'aux hommes le moyen de parvenir au complet épanouissement de leurs facultés; le caractère de la femme n'a-t-il pas besoin, autant que celui de l'homme, de trouver dans la formation de la raison, la force que donne une instruction sérieuse et solide?

Cette instruction donnée à la jeune fille ne profitera pas à elle seule: la famille, dans nos mœurs chrétiennes, repose sur l'égalité de condition des époux; mettre leurs connaissances au même niveau, c'est en resserrer les nœuds. L'influence de la femme est prépondérante dans l'éducation des enfants; de l'instruction qu'elle aura reçue dépendra souvent la direction donnée à ceux-ci; on a pu dire aussi avec vérité que l'instruction donnée à une jeune fille est une instruction donnée à toute une famille.

Le préjugé qui tend à ne faire donner aux filles qu'une éducation superficielle est ancien; mais il perd chaque jour de sa force. Les hommes les plus

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

distingués, séparés d'ailleurs par les plus profondes divergences d'opinions, s'accordent à le combattre. On voit sans cesse augmenter le nombre de ceux qui se plaignent de l'importance exagérée trop souvent attachée, dans l'éducation des filles, aux études de pur agrément. Certes il ne faut exclure de l'éducation rien de ce qui peut donner du charme à la vie, mais il faut tenir avant tout à la solidité de l'instruction, à la formation du cœur et de l'intelligence, aux connaissances qui donnent la force à la raison et la rectitude au jugement.

Les résultats du développement de l'éducation des filles ne sont pas seulement moraux, ils ont une haute importance pratique. Dans aucun pays plus que dans le nôtre peut-être les femmes ne sont appelées à prendre une part active aux affaires de la famille; il faut les mettre à même de remplir avec succès la tâche qui peut leur incomber : c'est une nécessité pour la plupart des femmes de connaître les règles de la comptabilité, de savoir une langue étrangère, de posséder plus que les éléments du calcul, de ne pas ignorer ces notions des sciences qui permettent de comprendre les phénomènes physiques les plus ordinaires dans la nature ou dans l'industrie, et dissipent ainsi les préjugés. Mettre ces connaissances, ainsi que des études d'un caractère moins pratique, comme des notions d'histoire et de littérature, à la portée de beaucoup de jeunes filles, c'est rendre un service au pays.

La plupart des grandes nations se sont occupées de l'important objet auquel ont trait les observations qui précèdent.

Nous ne parlerons pas du développement que reçoit aux États-Unis l'instruction des jeunes filles; les habitudes sont trop différentes pour qu'on puisse appliquer ici ce qui se pratique au delà de l'Atlantique; il est impossible cependant de ne pas remarquer que l'égalité d'instruction ou même l'instruction simultanément donnée aux deux sexes, que nos mœurs tend à faire considérer comme inadmissible, se pratiquent sur une large échelle et avec succès dans un grand pays, remarquable par ses progrès, et appartenant à la même civilisation que le nôtre, l'Angleterre.

En France, en Allemagne, en Angleterre, il existe des établissements destinés à procurer aux jeunes filles les connaissances dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle l'instruction moyenne ou secondaire.

L'enseignement secondaire spécial a été introduit en France par une loi du 21 juin 1865; il était primitivement établi pour les garçons seulement; mais une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 30 octobre 1867, l'a étendu aux jeunes filles.

« L'enseignement secondaire des filles » dit cette circulaire, « est et ne peut être que l'enseignement spécial qui vient d'être constitué pour les garçons par la loi du 21 juin 1865. Cet enseignement a pour point de départ l'enseignement primaire habituel, dont il forme, surtout dans ses premiers cours, le développement logique. »

Voici, selon l'article 1^{er} de la loi précitée, le programme de cet enseignement secondaire : « Il comprend l'instruction morale et religieuse; la langue et la littérature françaises; l'histoire et la géographie; les mathématiques appliquées; la physique; la mécanique, la chimie. l'histoire naturelle et leurs applications à l'agriculture et à l'industrie; le dessin linéaire, la

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

» comptabilité et la tenue des livres. Il peut comprendre, en outre, une ou
 » plusieurs langues vivantes étrangères; des notions usuelles de législation
 » et d'hygiène; le dessin d'ornement et le dessin d'imitation: la musique
 » vocale et la gymnastique. »

La plupart des villes quelque peu importantes de l'Allemagne ont aussi organisé une sorte d'enseignement moyen pour les filles. Les établissements où cet enseignement se donne sont connus sous le nom de *Höhere Töchterschule*; le programme dont il se compose comprend « la religion, la
 » langue et la littérature allemandes, l'arithmétique, la calligraphie, l'his-
 » toire, la géographie, les sciences naturelles, le dessin, le chant, les tra-
 » vaux d'aiguille, la gymnastique, la langue anglaise et la langue française. »

En Angleterre, on est allé beaucoup plus loin : les portes de l'enseignement humanitaire y sont ouvertes aux filles, et même de récents règlements. l'un, publié par l'Université de Londres, l'autre, émané de l'Université de Cambridge, déterminent les connaissances exigées des jeunes personnes qui désirent être admises à suivre les cours littéraires ou scientifiques à l'un ou à l'autre de ces établissements.

Le Gouvernement belge ne peut continuer plus longtemps à se désintéresser dans une question d'une aussi haute importance sociale; il demande aux Chambres l'insertion au budget de l'instruction publique d'un crédit destiné à faciliter aux communes l'établissement d'écoles moyennes de filles. La somme qu'il sollicite semble suffisante pour une première année, mais il est probable qu'elle devra dans la suite être augmentée.

On se demandera naturellement d'après quels principes devront être organisés les établissements communaux d'instruction moyenne pour filles auxquels seront alloués les subsides que le Gouvernement pourra accorder.

Aucune loi n'a réglémenté l'organisation de ces établissements.

La loi de 1842 prévoyait la création d'écoles primaires supérieures. Il est douteux que l'État puisse encore, en vertu de la loi de 1842, créer des établissements semblables. La loi de 1850 les a soumis à ses dispositions, et il a été reconnu que cette loi ne s'applique qu'à l'enseignement des garçons. Quoï qu'il en soit, au surplus, ni l'une ni l'autre de ces lois ne s'occupent d'établissements d'instruction moyenne pour filles à créer par les communes.

Il serait difficile, quant à présent, de déterminer par une loi et d'une manière uniforme une organisation complète de ces établissements.

Les communes devront chercher à faire fruit des ressources d'organisation qu'elles auront à leur disposition; le recrutement du personnel offre de sérieuses difficultés; il ne paraît pas utile de les augmenter par des restrictions qui pourraient aller à l'encontre du but que l'on se propose.

Beaucoup d'établissements d'enseignement sont aujourd'hui subsidiés par l'État sans être l'objet d'une réglementation législative : il en est ainsi notamment pour les écoles industrielles communales. Le Gouvernement ne manque pas, au surplus, de guide législatif dans la matière qui nous occupe. Il exigera naturellement pour les écoles moyennes de filles qu'il subsidiera, l'accomplissement des prescriptions de la loi de 1850 qui consacrent des principes également applicables aux écoles pour les deux sexes.

Ces dispositions se résument en quatre points.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

Les communes conserveront leur autorité sur les établissements qu'elles fonderont, sans pouvoir la déléguer à des tiers (art. 7).

Les ministres des cultes seront invités à donner ou à surveiller l'enseignement religieux qui fait partie de l'enseignement moyen (art. 8).

Le programme d'études, les livres employés dans l'établissement, les règlements intérieurs, le programme des cours, le budget et les comptes, seront soumis à l'approbation du Gouvernement (art. 29).

Le Gouvernement fera inspecter les établissements auxquels il accordera des subsides (art. 34).

Toutes ces conditions, comme on le voit, font partie de la loi de 1850; rien ne s'oppose à ce qu'elles soient immédiatement appliquées aux établissements d'enseignement moyen de filles.

En appliquant les règles de la loi de 1850 aux établissements moyens de filles, on soumet aux mêmes principes fondamentaux les établissements destinés aux deux sexes; aucune raison, ni de principes, ni d'expérience, ne justifierait l'application de régimes différents à des institutions similaires.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 3.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

ART. 105. — *Matériel et acquisitions.*

Ce crédit est grevé d'une somme de 3,000 francs, montant du quatrième et dernier paiement à faire à M. Chalon du chef de la cession à la Bibliothèque royale de sa collection de monnaies du Hainaut acquise en 1867 au prix de 12,429 francs.

ANNEXE N° 4.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

ART. 106. — *Personnel* fr. 21,295 »

Augmentation : 2000 francs.

Cette augmentation est nécessaire pour donner à deux aides-préparateurs la rémunération à laquelle ils ont droit, et rétribuer un surveillant dont la présence est indispensable pour la conservation de collections qui ne cessent de s'accroître.

ANNEXE N° 5.

ART. 107. — *Matériel et acquisitions.*

Charges ordinaires	fr.	15,650	»
Charges extraordinaires	fr.	30,000	»
Augmentation	fr.	30,000	»

Ce crédit extraordinaire de 30,000 francs, est réclamé tant pour compléter les collections du Musée que pour parer à l'insuffisance des meubles destinés à les abriter et à les exposer. Depuis 1845, date de l'acquisition du Musée

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

par l'État, l'allocation accordée à cet établissement a toujours été insuffisante, et il est impossible de le mettre au niveau des besoins de la science et de le rendre réellement utile, si l'on n'y consacre pas un crédit extraordinaire qui devra se reproduire pendant deux ou trois années.

ANNEXE N° 6.

ART. 107. — *Matériel et acquisitions.*

Les acquisitions suivantes grevant en partie le crédit du présent article ont été faites, savoir :

1^o Collection de conchyliologie vivante et fossile du sieur Nyst de Bruxelles, 15,000 francs, payables en cinq annuités de trois mille francs chacune, à partir de 1869 (contrat du 30 mars 1869). Les annuités de 1869 et de 1870 sont soldées; reste à payer les annuités de 1871-1872 et 1873;

2^o Herbar de feu M. le docteur Lejeune, de Verviers, acquis en octobre 1869, au prix de 5,500 francs, dont 1,500 francs ont été payés sur le Budget de 1869.

Les deux mille francs restant à payer seront imputés par moitié sur les exercices 1870 et 1871.

ANNEXE N° 7.

ARCHIVES DE L'ÉTAT.

ART. 111. — *Frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées, etc.*

Par contrat du 22 octobre 1869, M. Vantright, de Bruxelles, a cédé aux archives de l'État, pour une somme de cinq mille francs, « un cartulaire manuscrit de l'ancienne abbaye de St-Michel, à Anvers. »

(Neuf volumes grand in-folio en velin, etc., deux volumes-papier).

Cette somme était payable par moitié sur les exercices 1869 et 1870.

L'annuité de 1869 est soldée; celle de 1870, soit 2,500 francs, grève le crédit du présent article.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 8.

BEAUX-ARTS.

ART. 413, litt. A. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de 10 ans, subsides, etc*

1^o Sur ce crédit devra être imputée une somme de 20,000 francs, montant du dernier paiement à faire à M. le lieutenant-général baron Goethals, du chef de la cession qu'il a faite au Gouvernement, pour le Musée moderne de peinture, d'un tableau de feu le baron Leys, représentant : « *Les trentaines de Berthal de Haze.* »

Cette acquisition, dont les conditions ont été réglées par un contrat, en date du mois de novembre dernier, est consentie moyennant une somme de cinquante mille francs, payable de la manière suivante :

10,000 francs sur le Budget de 1869 (soldés).	
20,000 francs sur le	— 1870.
20,000 francs sur le	— 1871.

2^o Le Département s'est, en outre, engagé à intervenir, pour une somme de vingt-mille francs, dans les frais d'acquisition par la ville d'Anvers d'une œuvre de feu le baron Leys, représentant : « *Une fête donnée à Rubens par le serment des arquebusiers.* »

Ce tableau, destiné à être placé dans le Musée d'Anvers, est acquis pour la somme de 40,000 francs. La part d'intervention de l'État sera liquidée en deux annuités de 10,000 francs; chacune imputable sur les crédits votés en faveur des beaux-arts aux Budgets de 1870 et de 1871.

Par contrat du 1^{er} octobre 1868, M. Clays cède au Gouvernement, pour le Musée moderne, son tableau représentant : « *La rade d'Anvers.* »

Le prix de cette œuvre, fixé à 18,000 francs, est payable par moitié sur le Budget de 1868 et de 1869.

L'annuité de 1868 est soldée; reste à payer 9,000 francs, sur les fonds du Budget de 1869.

Cette acquisition n'a pu être portée à la connaissance de la Législature, lors du vote du Budget de 1869, parce que dès cette époque, le Département de l'Intérieur avait entamé de nouvelles négociations avec M. Clays précité, au sujet de deux de ses œuvres appartenant à l'État et que l'artiste avait l'intention de reprendre pour une certaine somme encore à fixer, qui devait être défalquée des 9,000 francs restant à payer pour l'acquisition du tableau : « *La rade d'Anvers.* »

Ces négociations ayant abouti en septembre dernier, un arrangement définitif est intervenu et un contrat, en date du 15 octobre dernier, modi-

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

fiant la convention passée le 1^{er} octobre 1868, règle comme suit les conditions de l'échange dont il s'agit :

M. Clays reprend ses deux tableaux. « *La rade de Yarmouth, un naufrage sur les côtes des îles de Shetlandt*, pour une somme de quatre mille francs, à défalquer du montant de la deuxième moitié du prix de son œuvre : « *La rade d'Anvers*. » De manière qu'il ne reste plus à payer de ce chef, à M. Clays, qu'une somme de 5,000 francs, imputable sur les crédits votés en faveur des beaux-arts au Budget de 1869.

Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer dans les annexes à l'appui du Budget de 1870, le Département peut se trouver dans le cas de contracter, d'ici à la fin de la présente année, divers engagements qui grèveraient les crédits des Budgets de 1870 et de 1871, qui ne pourraient être portés à la connaissance des Chambres pour ce qui concerne spécialement le Budget de 1871, que lors de la discussion du Budget pour l'exercice 1872.

ANNEXE N° 9.

MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS.

ART. 122. — *Matériel et acquisitions.*

Une somme de 5,000 francs, montant du deuxième paiement à faire à M. le marquis de Rodés, pour la cession au Musée royal d'armures, d'une collection d'antiquités, sera imputée sur le crédit des acquisitions, art. 122 - du Budget de 1871.

Cette cession, dont les conditions sont réglées par un contrat daté du 10 juillet 1869, est consentie moyennant le paiement d'une somme globale de 9,000 francs, imputable sur les Budgets de 1870, 1871 et 1872, à raison de 3,000 francs sur chaque Budget.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 10.

Tableau des travaux de peinture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État,
(Article 113,

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT.	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1868.
Tableau d'histoire : <i>Charles I^{er}, Roi d'Angleterre, marchant à l'échafaud</i> , par M. le baron Wappers, destiné au Musée moderne de peinture	25,000 »	b) 25,000 »	»	12,500 »
Chemin de la Croix, pour l'église d'Oret	c) 6,500 »	2,200 »	4,300 »	»
	51,500 »	27,200 »	4,300 »	12,500 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

et s'il y a lieu celles des provinces, des communes et des établissements intéressés.
litt. A.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1869. a)	de 1870.	de 1871.	à venir.	
12,300 "	"	"	"	a) Les annuités ou subsides à accorder par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions. b) Contrat du 21 juillet 1868.
440 "	"	"	c) 1,760 "	c) Contrat de février 1869, à payer en tout ou en partie, selon le degré d'avancement du travail, sur les Budgets de 1870-1871 ou à venir.
12,940 "	"	"	1,760 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 41.

Tableau des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie
(Article

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART de LA PROVINCE.	PART de LA COMMUNE.
Statue de Baudouin de Constantinople	100,000 "	65,416 47	7,500 "	27,083 55
Statue de Jacques Van Artevelde	74,050 "	49,563 34	"	24,666 60
Buste à la mémoire du jurisconsulte Damhouder, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2,000 "	"	"
Prix de la console	425 "	425 "	"	"
Buste de feu le chanoine de Ram, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Bruxelles. . .	2,000 "	2,000 "	"	"
Prix de la console	425 "	425 "	"	"
Buste de feu M. le baron de Saint-Genois, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Bel- gique	1,500 "	1,500 "	"	"
Buste de feu M. le professeur Moke, pour l'Académie royale de Belgique	2,000 "	2,000 "	"	"
	182,580 "	125,150 01	7,500 "	51,749 99

L'administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir: monuments Van Helmont, Agneessens, etc., monument Van Helmont, dont la commande n'est cependant pas encore faite, quoique les parts de la province, de la com

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

d'exécution, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.
124.)

Sommes liquidées Jusques et y compris l'exercice 1868.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
	de 1869.	de 1870.	de 1871.	à venir.	
52,333 32	13,083 35	»	»	»	<p>NOTE GÉNÉRALE.</p> <p>Les annuités ou subsides accordés par l'État ne seront payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>a) Éventuel; ne sera payé qu'après achèvement complet de l'œuvre, sur 1869, ou exercices à venir.</p> <p>b) Idem, idem.</p> <p>c) A payer sur le Budget, exercice 1869, ou Budgets à venir, selon le degré d'avancement du travail.</p>
41,973 34	7,390 »	»	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	
425 »	»	»	»	»	
1,000 »	a) { 1,000 »	»	»	»	
»	425 »	»	»	»	
750 »	b) 750 »	»	»	»	
»	c) 2,000 »	»	»	»	
98,481 60	24,648 35	»	»	»	

médailles commémoratives d'événements mémorables. Des arrangements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour le mune et de l'État soient réglées.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 12.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 113, litt. B,

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à L'ÉTAT.	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1868.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	87,500 »
— du Musée d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	87,500 »
— du Palais de la rue Ducale.	84,000 »	84,000 »	»	58,800 »
— de l'église de St-Georges, à Anvers; dépenses supplémentaires	30,000 »	15,000 »	15,000 »	»
— de l'église de St-Trond.	40,564 »	29,500 »	11,064 »	25,500 »
— de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,334 »	6,444 »
— idem (dépenses supplémentaires)	9,195 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église de S ^{te} -Anne, à Gand	110,000 »	69,200 »	40,800 »	46,140 »
— de la salle du magistrat (Halles d'Ypres).	50,000 »	40,000 »	10,000 »	28,000 »
— des Halles d'Ypres	80,000 »	65,000 »	15,000 »	19,500 »
— de l'école communale d'Ixelles	24,000 »	24,000 »	»	22,000 »
— de l'Université de Gand; dépenses supplémen- taires	20,000 »	20,000 »	»	5,125 »
— de l'église Notre-Dame, à St-Nicolas	140,000 »	»	»	51,500 »
— de l'hôtel de ville de Malines.	15,000 »	8,000 »	5,000 »	8,000 »
— de l'église St-Antoine, à Liège	14,200 »	6,000 »	8,200 »	4,666 66
— de la chapelle des Comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame, à Courtrai (restauration à im- puter sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	1,275 »
	1,054,459 »	656,181 »	278,278 »	420,950 66

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1871.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
et art. 125, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1869. a).	de 1870.	de 1871.	à venir.	
12,500 »	12,500 »	12,500 »	»	<p>a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>b) D'après le contrat passé à cette occasion, le 29 juin 1868, la part d'intervention de l'État sera liquidée en trois annuités de 5,000 francs chacune. Toutefois, le premier paiement ne s'effectuera que lorsqu'il aura été constaté que MM. Guffens et Swertz, chargés du présent travail, auront achevé les peintures murales qu'ils exécutent aux Halles d'Ypres (salle du magistrat).</p> <p>Les travaux d'Ypres étant achevés et le dernier paiement effectué, les annuités fixées pour les peintures de l'église St-Georges seront soldées au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre entreprise, soit sur 1870-1871 ou Budgets à venir.</p> <p>c) Payés.</p> <p>d) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail.</p> <p>e) L'intervention a lieu par voie de subsides accordés à l'administration communale, l'époque de paiement, ainsi que le montant de la subvention, sont déterminés d'après le degré d'avancement des travaux.</p>
12,500 »	12,500 »	12,500 »	»	
8,400 »	8,400 »	8,400 »	»	
»	»	»	(b) 15,000 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,611 »	1,611 »	»	»	
1,552 50	1,552 50	»	»	
7,690 »	7,690 »	7,680 »	»	
c) 12,000 »	»	»	»	
6,500 »	6,500 »	6,500 »	6,000 »	
»	»	»	d) 2,000 »	
4,125 »	4,125 »	4,125 »	2,500 »	
e) »	»	»	»	
»	»	»	»	
1,535 34	»	»	»	
1,275 »	1,275 »	1,275 »	7,650 »	
72,466 84	59,133 50	52,980 »	53,150 »	

(284)